

## LES INSTANTS SANTÉ : VOTRE BILAN DE PRÉVENTION MSA

Accordez-vous du temps pour votre santé : un bilan de santé complet.

C'est un bilan complet de votre état de santé qui vous est exclusivement réservé en tant qu'adhérent MSA. Il vous permet d'acquiescer les clés d'une bonne prise en charge de votre santé.

Plus de 90 % des participants picards en sont satisfaits et l'estiment complémentaire du suivi médical habituel.

Cette démarche est prise en charge à 100 % par la MSA et sans avance de frais de votre part.



Comment se déroulent les Instants Santé ?

1,2,3... je m'interroge

Si vous résidez dans les cantons concernés cette année, vous allez recevoir une invitation.

En la renvoyant, vous recevrez, 10 à 15 jours avant votre rendez-vous Instants Santé, une convocation et un questionnaire à remplir. Celui-ci vous permet de vous poser les bonnes questions sur votre état de santé. Pensez à l'apporter le jour du bilan de prévention.

1,2,3... je vérifie

Le jour de votre rendez-vous Instants Santé, des professionnels de santé vous accueillent et vous font passer un bilan médical complet et adapté à votre âge et vos besoins. Les examens se déroulent dans un contexte professionnel et dans le respect du secret médical.

Au bilan biologique (prélèvement sanguin et analyse d'urine) s'ajoutent des examens complémentaires en fonction de votre situation : évaluation de votre risque cardiovasculaire ; test de l'audition et de la vision, dépistage de l'hypertension oculaire, mesure de votre capacité respiratoire, sensibilisation à votre hygiène buccodentaire. Vos résultats seront envoyés directement à votre médecin traitant.

Vous en serez informé et devrez prendre rendez-vous avec lui (consultation gratuite) pour y accéder.

1,2,3... je fais le point

Moment de dialogue et d'écoute avec votre médecin traitant, la consultation de prévention constitue la troisième et plus importante étape de la démarche Instants Santé. Lors de ce rendez-vous, votre médecin analysera avec vous, votre questionnaire et vos résultats.

Il pourra ainsi vous proposer un suivi, un diagnostic personnalisé, des actions de prévention (vaccinations, bilan dentaire, conseils alimentaires, participation aux ateliers du bien vieillir MSA, Pac Eurêka...).

### Calendrier

En 2010, les Instants santé se dérouleront dans l'Oise et le sud de l'Aisne. Voici les dates par département. Il vous sera possible de modifier la date ou le lieu de votre rendez-vous.

**Aisne :**

**Château-Thierry :** 1<sup>er</sup> et 2 avril, 12 et 13 octobre

**Laon :** 29 au 31 mars, 29 et 30 novembre

**Soissons :** 1<sup>er</sup> au 3 juin, 15 au 17 novembre

**Oise :**

**Beauvais :** 7 au 10 juin, 20 et 21 septembre, 4 au 6 octobre, 18 et 19 octobre

**Breteil :** 11 et 12 mai, 22 septembre

**Chantilly :** 19 au 23 avril

**Compiègne :** 26 au 28 avril, 15 et 16 septembre

**Crépy-en-valois :** 4 au 6 mai, 14 septembre

**Grandvilliers :** 20 et 21 mai, 23 septembre

**Liancourt :** 29 et 30 avril, 15 au 17 juin, 28 au 30 septembre

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter votre MSA

**Aisne :**

Colette Houpline au 03 23 23 65 51

Oise et Somme :

Sanae Sague au 03 22 82 62 26

E-mail : instants.sante@picardie.msa.fr

### Le bicarbonate de soude

Le bicarbonate est une poudre blanche qui équilibre le rapport acidité/alcalinité du milieu dans lequel il se trouve. Il peut dissoudre les graisses, il corrige agréablement la dureté de l'eau, il absorbe les odeurs, il est utile et complémentaire pour des préparations culinaires, il entre dans la composition de certains produits de tous les jours : produits pharmaceutiques (cachets effervescents...), alimentaires (potages, biscuits...), et d'entretien (poudre à récurer, litières de chats...).

**Exemples en cuisine :**

Pour nettoyer : les fruits et les légumes : éliminer les produits de traitement sur les fruits et les légumes dans une eau bicarbonatée (une cuillère à café par litre d'eau) ; pour prévenir et neutraliser les odeurs : dans le réfrigérateur ou congélateur. L'important est d'assurer une surface de contact suffisante avec l'air. Pour la cuisson des aliments : réduit les temps de cuisson (donc consommation d'énergie) : ajouter une demi cuillère à café de bicarbonate par litre d'eau avant de faire cuire les légumes.

**Exemples à la maison :** idéal pour désodoriser les canapés en tissus, les tapis et moquettes ainsi que pour raviver les couleurs : saupoudrer uniformément de bicarbonate ; laisser agir le produit de 15 minutes jusqu'à 24 heures en cas d'odeurs persistantes. Puis passer l'aspirateur (excellent contre les odeurs de pipi de chat).

Allié avec de la lessive, il augmente l'efficacité de la lessive liquide : ajouter une cuillère à soupe (25 gr) de bicarbonate au cycle de lavage ou de pré-lavage.

Il neutralise et supprime les odeurs persistantes et désagréables des tissus : ajouter une cuillère à soupe de bicarbonate au cycle de rinçage.

Il neutralise les odeurs dans le panier à linge sale : saupoudrer les vêtements au fur et à mesure qu'ils s'accumulent, puis procéder au lavage habituel sans retirer le produit avant de les mettre en machine.

Il prévient la formation de tartre dans la machine à laver : procéder régulièrement (une fois/mois) à un lavage à vide avec une demi-tasse (150gr) de bicarbonate.

source : [www.cuillere-et-aujourd'hui.over-blog.com](http://www.cuillere-et-aujourd'hui.over-blog.com)

# L'échardonnette

L'information des salariés agricoles

ISSN 0183-6684  
Envoyé gracieusement grâce au concours de nos partenaires

Site internet : <http://aisne.asavpa.asso.fr>

ASSOCIATION DE SALAIRES DE L'AGRICULTURE POUR LA VULGARISATION DU PROGRÈS AGRICOLE DE L'AISNE

n° 162

## SAVOIR DIRE OUI

par Joseph Alexandre, Président de l'ASAVPA de l'Aisne

Il y a déjà quelques années, je participais à des réunions d'information de l'ASAVPA, invité par un membre du conseil d'administration. Informer, ouvrir l'esprit, rencontrer d'autres personnes, échanger sont les ingrédients importants d'une recette qui peut amener quelqu'un à vouloir aller plus loin. Mais que dire quand ce même administrateur vous demande de venir voir ce qui se passe à l'intérieur de l'ASAVPA.

Hésitation, curiosité, envie ambiguë, oui mais, non mais...tourment dans l'esprit avant de répondre un oui franc parce qu'un challenge vous attend.

C'est un peu cela que j'ai vécu. Le mot "engagement" était employé pour marquer la démarche que l'on faisait.

Aujourd'hui, ce mot fait un peu peur, pourtant, derrière, il y a beaucoup de richesses. Il y a certes du temps à consacrer à cette démarche, il faut parfois prendre sur soi pour faire certaines choses. Mais le vécu, les relations, les échanges, le partage d'idées, la recherche du plus, du mieux, sont des éléments qui nous aident à progresser, à devenir responsable.

Au mois de mai, il se tiendra l'assemblée générale de l'ASAVPA. C'est un temps fort pour une association. Il y a un bilan des années écoulées, mais c'est aussi le moment officiel de se projeter dans l'avenir.

L'avenir de l'ASAVPA, c'est vous, femmes et hommes, salariés en activité, qui pourraient l'envisager avec sérénité, parce que vous aurez laissé de côté votre petite hésitation en vous disant "oui, je peux et je veux me présenter pour être membre du conseil d'administration". Cette démarche, cette volonté de participer plus activement, elle peut et doit se partager avec nos employeurs. Il ne faut pas avoir peur de dire ce que l'on fait et pourquoi nous le faisons. Prendre des responsabilités, c'est s'affirmer, c'est être force de propositions, c'est dire oui, c'est dire non, avec des explications si nécessaire.

Vous avez envie de vivre une expérience qui vous enrichira, nous vous attendons pour venir renforcer l'équipe de l'ASAVPA.

A bientôt.

## Dossier

# Les Assemblées Générales



Cerise et Groupama toujours là pour vous

Rue Jean Martin - 02007 LAON CEDEX

N°Azur 0 810 11 22 33

Coût appel local

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



## Les rencontres internationales des salariés agricoles de 2011 dans les starting-blocks !

La Fédération nationale des Asavpa et la Fédération régionale de Midi-Pyrénées viennent de lancer le compte à rebours des prochaines Rencontres internationales des salariés agricoles. L'édition 2011 se tiendra dans le Tarn les 4, 5 et 6 mars. 800 salariés de l'agriculture sont attendus à Gaillac et Albi. Réalisées avec l'appui de nombreux partenaires professionnels et techniques, elles constituent un temps fort du réseau des Asavpa et ont pour objectif de faire connaître au plus grand nombre les métiers de salariés agricoles. Ces Rencontres internationales sont l'occasion d'échanges sur les actions des Asavpa (par des stands, des expositions, des présentations d'initiatives...).

**Ouverture à l'international !** Pour cette seconde édition des rencontres internationales des salariés agricoles, une quinzaine de délégations étrangères (Argentine, Etats-Unis, Italie, Pologne, Afrique du Sud, Turquie, Nouvelle-Zélande...) sont attendues pour échanger sur les métiers de salariés agricoles et connaître les techniques viticoles de Gaillac. Ce sera aussi l'occasion de leur faire découvrir les trésors touristiques du Tarn et de Midi-Pyrénées.

**Deux concours :** taille de vigne et conduite de matériel pour valoriser les savoir-faire des salariés. Le concours de taille de vigne «*Les Sécateurs d'Or*» réunira 300 concurrents autour d'épreuves pratiques et théoriques. Chaque tailleur pourra confronter ses connaissances et son savoir-faire à ses collègues venant d'autres régions françaises. Un concours de conduite de matériel et d'agilité sera proposé aux départements des régions d'élevage et de grandes cultures. Avis aux chauffeurs lauréats en 2007 : les épreuves seront de plus en plus techniques, chacun devra faire preuve de maîtrise et d'adresse.

### Bulletin d'adhésion 2010

à retourner à l'ASAVPA - 1 rue René Blondelle  
02007 Laon cedex - Tél. 03.23.22.50.91

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. .... E-mail .....

Profession ..... Date de naissance .....

Type de cotisation :

- individuelle : 20 € dont 5,5 € d'abonnement
- couple : 30 € dont 5,5 € d'abonnement
- demandeur d'emploi : 10 € dont 5,5 € d'abonnement

### sommaire

- Résultat des élections MSA, 2<sup>ème</sup> collège ..... 3
- Dossier : les assemblées générales ..... 4 - 5
- Le contrôle des pulvérisateurs ..... 6
- Le droit individuel à la formation ..... 7
- Les Instants santé : votre bilan de prévention MSA ..... 8

## La Fédération régionale des ASAVPA de Picardie



Dans le numéro 161 de l'*Echardonnette*, il y avait un article consacré à l'assemblée générale de la fédération régionale. Après presque 2 ans de sommeil, cette assemblée générale avait une certaine importance par la volonté des administra-

teurs des 3 départements de redonner force et dynamisme à cette structure. C'était pour nous aider à envisager l'avenir que Christian Cabin, président de l'Asavpa de Seine-Maritime et Christophe Lescheira, animateur de la fédération nationale avaient accepté d'être parmi nous. Le conseil d'administration du mois de janvier qui a suivi cette assemblée a procédé à la mise en place d'une nouvelle équipe et avait de nouveau demandé à Christophe Lescheira de venir nous aider à définir nos orientations. A partir d'un travail de réflexion demandé à chaque Asavpa, nous avons pu noircir tableau et papier afin de faire le constat du vécu de chaque Asavpa, ce vécu pouvant se révéler être un projet pour la Fédération régionale. L'idée forte de la réflexion peut se résumer à la volonté de mieux faire connaître les Asavpa et ce qu'elles font pour les salariés agricoles, en mutualisant les actions et les synergies, et être un peu plus fort au niveau de la région par rapport au département. Des projets sont à l'étude, la création d'un site Internet au niveau de la région, regarder comment nos journaux, sources d'information, pourraient être encore plus riches tout en essayant de faire des économies mesurées, étendre des projets de déplacement, proposés par une Asavpa aux autres départements, afin de maintenir cette action. Ce sont quelques axes de travail, importants, politiquement et techniquement pas forcément faciles à mettre en place. C'est à ce moment là, que l'on voit à la fois la difficulté et la richesse de vouloir travailler ensemble pour porter un projet commun. Il faut accepter de donner un peu de ce que l'on fait pour que cela serve à tous.

Henry FORD disait : "venir ensemble est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est une réussite".

Joseph Alexandre, Président de la Fédération régionale de l'Asavpa Picardie

**Directeur de la publication :**  
Brigitte HENON - 1 rue du Châtelet - 02290 MONTIGNY-LENGRAIN  
Tél. 03.23.55.32.62  
**Téléchargeable sur notre site :** <http://aisne.asavpa.asso.fr>  
**Crédit photo :** L'agriculteur de l'Aisne  
**Conception et impression :** M.A. Prom - LAON Tél. 03.23.22.51.39

### Les partenaires de l'ASAVPA



## Les employeurs doivent informer les salariés sur leur droit individuel à la formation

L'employeur doit informer annuellement les salariés de leur droit au titre du DIF. Ce droit tient compte des heures de formation prises sur le DIF. Tout salarié en CDI ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise bénéficie d'un DIF d'une durée de 20 heures/an (ou 24 heures dans certains cas : plus de 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise ou plus de 45 ans ou niveau d'études inférieur au BEP ou CAP).

Les heures acquises au titre du DIF sont plafonnées à 120 heures (ou 144 h). L'ancienneté s'apprécie chaque 1<sup>er</sup> janvier et les heures acquises en fonction de la date d'embauche se constatent aux niveaux suivants :

Date d'embauche	Nombre maximum d'heures DIF acquises
Avant le 1er juillet 2004	120 heures (ou 144 H)
Entre le 1er juillet 2004 et le 30 juin 2005	100 heures (ou 120 H)
Entre le 1er juillet 2005 et le 30 juin 2006	80 heures (ou 96 H)
Entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007	60 heures (ou 72 H)
Entre le 1er juillet 2007 et le 30 juin 2008	40 heures (ou 48 H)
Entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009	20 heures (ou 24 H)
Depuis le 1er juillet 2009	Pas de droit à DIF

Les salariés en CDD, justifiant d'au moins 4 mois de travail consécutifs ou non dans l'entreprise dans les 12 derniers mois, acquièrent un DIF au prorata de leur temps de présence.

### Ce qui change : Porter les droits sur le certificat de travail

Un décret du 18/01/2010 modifie les mentions à indiquer sur le certificat de travail. Il y ajoute celles relatives au droit individuel à la formation (DIF).

### Ce qu'il faut porter sur le certificat de travail

A la fin du contrat de travail, CDI ou CDD, l'employeur doit délivrer au salarié un certificat de travail. Désormais, le nombre d'heures de DIF doit être porté sur le certificat de travail. Par conséquent, le certificat de travail doit comporter les mentions suivantes :

- la date d'entrée et de sortie dans l'entreprise,
- la nature de l'emploi ou des emplois successivement occupés,
- les périodes pendant lesquelles ces emplois ont été tenus,
- le solde du nombre d'heures acquises au titre de DIF et non utilisés,
- la somme correspondant à ce solde : le solde x 9.15 euros,
- l'organisme collecteur agréé compétent pour verser cette somme en cas de chômage : le FAFSEA pour le secteur agricole.

### Pourquoi cette nouvelle mention ?

C'est la loi du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie qui a offert au salarié nouvellement embauché de demander de bénéficier du DIF durant son précédent emploi.

Afin de permettre au salarié de faire valoir ce droit nouveau, le certificat de travail doit recenser maintenant les droits à DIF. Le demandeur d'emploi connaîtra l'organisme débiteur de la somme correspondant à son DIF s'il l'utilise durant le chômage pour se former.

## BOURSE D'EMPLOI

### Les offres

Inscription obligatoire au fichier des demandeurs d'emploi avant de pouvoir obtenir les coordonnées des employeurs concernant les offres ci-dessous.

Une permanence est ouverte à la Maison de l'Agriculture à Laon le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et au 03 23 22 50 91.

Vous pouvez aussi adresser votre candidature à :  
l'A.S.A.V.P.A. - 1 rue René Blondelle - 02007 Laon Cedex -  
courriel : [asavpa@mao2.org](mailto:asavpa@mao2.org)

#### POLYCLTURE

C.D.D.

10/014 EARL cherche conducteur de tracteur, canton Marle, entrée de suite

10/015 Société cherche conducteur d'engins, canton Soissons, entrée de suite

C.D.I.

09/072 EARL, cherche conducteur de tracteur très qualifié, hors département, entrée de suite

10/009 SCEA cherche conducteur de tracteur qualifié, région Anizy le Château, entrée de suite

#### POLYCLTURE ELEVAGE

CDD

10/004 Exploitation cherche conducteur de tracteur + soins aux animaux, canton de Marle, entrée de suite

CDI

09/016 Exploitation, cherche vacher, canton de Chauny, entrée de suite

09/046 Exploitation, cherche conducteur de tracteur + soins aux animaux, canton Château Thierry, entrée de suite

10/002 Exploitation, cherche conducteur de tracteur + soins aux animaux, canton d'Oulchy, entrée de suite

10/007 Exploitation, cherche conducteur de tracteur + soins aux animaux, canton de Neuilly St Front, entrée de suite

10/008 EARL, cherche conducteur de tracteur + soins aux animaux, canton Rozoy / Serre, entrée de suite

Les offres d'emploi de la bourse d'emploi sont consultables sur le site Internet de l'Asavpa :  
<http://aisne.asavpa.asso.fr>



## Etre administrateur de l'ASAVPA : un engagement très enrichissant

L'ASAVPA est une association de type loi 1901, c'est-à-dire une association au service des salariés agricoles, sans but lucratif et gérée par un conseil d'administration composé de membres élus par l'ensemble des adhérents.

### Comment peut-on devenir administrateur ?

Tous les 2 ans, l'association tient son assemblée générale à laquelle sont conviés tous les adhérents. C'est au cours de cette assemblée que sont élus les membres du conseil. Tout adhérent à jour de son adhésion peut être élu, pour cela il suffit de manifester son souhait en répondant à l'aide du coupon réponse qui vous est adressé avec l'invitation environ un mois avant la date de l'assemblée. Vous pouvez également appeler au bureau pour nous informer de votre candidature ou tout simplement en informer un des administrateurs. Vous serez inscrits sur la liste des candidats qui sera soumise au vote des adhérents présents. Le conseil d'administration peut compter jusqu'à 15 membres dont le tiers est rééligible à chaque assemblée générale.

### Quel est le rôle du conseil d'administration ?

C'est lui qui est responsable du fonctionnement et de la gestion de l'association. Il décide du programme d'activités pour l'année et contrôle les comptes de l'association. Certaines personnes ont une mission plus particulière, ce sont les membres du bureau. Le président assure la coordination de l'ensemble, le trésorier contrôle et règle les factures et le secrétaire rédige les comptes rendus des réunions. La mise en place des activités l'enregistrement des comptes et les formalités administratives sont principalement assurés par l'animateur et la secrétaire.

### Concrètement le rôle de l'administrateur

Il participe aux réunions du conseil qui sont programmées le soir à raison d'une tous les deux mois. La commission communication responsable de l'*Echardonnette* se réunit tous les deux mois pour définir les différents articles qui paraîtront dans chaque numéro ; chacun peut apporter ses remarques ou proposer des idées et écrire des articles. Selon ses disponibilités, chaque administrateur peut aider à l'organisation d'une activité dans son secteur (réservation de salle, suggestion d'intervenants ou de visite d'entreprise...); toute proposition contribue au dynamisme de l'association. Il peut également participer à des forums dans les collèges et lycées pour présenter son métier.

### Quel intérêt d'être administrateur ?

- Être administrateur, c'est accepter de donner un peu de son temps mais c'est surtout un enrichissement personnel.
- C'est d'abord rencontrer d'autres salariés de la profession et échanger sur son travail.
- C'est être informé régulièrement.
- C'est la possibilité de prendre des responsabilités à son niveau et en fonction de ses disponibilités.
- C'est le moyen d'être reconnu et d'être respecté dans son travail et en dehors.
- C'est l'occasion de mettre en valeur et faire reconnaître son métier.
- C'est l'occasion d'avoir des relations avec les principales organisations professionnelles, Chambre d'agriculture, MSA, banque, Groupama...
- Mais c'est surtout un bon apprentissage à la prise de responsabilités.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter, ou à nous rencontrer.

### Invitation

Joseph Alexandre, Président de l'Asavpa et les membres du conseil d'administration vous invitent à participer à l'assemblée générale le **Vendredi 28 mai à 18 heures.**

A la salle communale de Chivy les Etouvelles  
**Sur le thème : la complémentaire santé obligatoire**

Renseignements et inscription par téléphone au 03.23.22.50.91 ou par mail à : asavpa@ma02.org ou par courrier à ASAVPA – 1 rue René Blondelle – 02007 LAON Cedex

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Tel ou mail : .....

Participera à l'assemblée générale et à la réunion sur la complémentaire santé

Présente sa candidature au conseil d'administration de l'ASAVPA (être salarié agricole et avoir pris sa cotisation)

### Le déroulement de l'assemblée générale

**18 h :** Accueil des participants à la salle communale de Chivy les Etouvelles,

**18 h 15 :** Assemblée générale statutaire avec présentation des rapports d'activités et financiers, discussions et votes des rapports, élections des administrateurs, rapport d'orientation,

**18 h 45 :** *La complémentaire santé obligatoire*, état des lieux après 5 mois de fonctionnement, avec l'intervention de Mme Sandrine Fenaux de l'U.S.A.A, et de Groupama.

**19 h 30 :** Apéritif dînatoire.

## Il faut garder le cap et tracer la route

Les 18, 19 et 20 mars, l'animatrice et moi-même nous nous sommes rendus à Chartres pour l'assemblée générale de la FNAsavpa. Trois jours pour trois événements : AG extraordinaire (avec modification des statuts, nouveau mode de calcul des cotisations et AG ordinaire, table ronde sur le Grenelle de l'environnement et témoignage d'Asavpa). A notre arrivée, un café ainsi qu'un petit colis de bienvenue, offert par l'Asavpa d'accueil et leurs partenaires nous attendaient. Le congrès débute à 14 h par les mots du Président Michel Marcoul dont je retiens : rigueur, solidarité et transparence. On pouvait y compter une petite centaine de représentants des Asavpa pour une trentaine de départements. L'Asavpa d'Eure et Loir a été présentée par son Président Didier Baudron (membre du bureau de la FNAsavpa). Cette Asavpa créée en 1965 a un budget de 50 à 70 000 euros. Elle compte 14 administrateurs dont 2 cooptés et 175 adhérents. Les fondamentaux de celle-ci sont voyages d'étude, formation, informations, bulletins, bourse d'emploi, commandes groupées et communication. Enfin le premier temps fort de cette manifestation : l'AG extraordinaire. Le Président Michel Marcoul a présenté les réformes : services, actions, compétences clairement identifiées. Le vote de ces réformes a eu lieu à bulletin secret, elles ont été acceptées à l'unanimité à la plus grande satisfaction de tous. Les Asavpa peuvent braver les nouveaux horizons avec de bonnes résolutions.

Afin de préparer l'AG ordinaire, il est venu le temps de présenter les candidats au conseil d'administration de la fédération nationale. À noter, d'après les nouveaux statuts, pour pouvoir présenter un candidat l'Asavpa doit être à jour de ses deux dernières années de cotisations. Sur les 21 potentiels, 17 se sont présentés dont deux pour la région Picardie, un de l'Oise Yves Lefevre et un de la Somme Christian Grégoire. Malheureusement l'Aisne, bien qu'à jour de ses cotisations n'a pu présenter de candidat par manque d'administrateur à son conseil (qui je le rappelle reste à votre disposition pour apporter les renseignements ou les informations pour me joindre : 06.98.53.39.92). Enfin il faut noter que Joseph, notre Président est membre de droit du fait de sa Présidence régionale. Sur les 17 candidats, 5 ont été élus au bureau : Président : *Michel Marcoul du Tarn* ; Vice Président : *Didier Baudron d'Eure et Loir* ; Secrétaire général : *Alain Cazals de l'Aveyron*, Trésorier : *Yves Cholet de Savoie*.

Pendant le 2ème temps fort qui avait pour thème le Grenelle de l'environnement, la table ronde était composée de : Karen Serres, Présidente de Trame, Philippe Lirochon, Président de la Chambre



d'agriculture d'Eure et Loir, Michel Auzet, Directeur du crédit agricole Val de France, Jérôme Boulan, responsable marché du Crédit agricole et Albéric de Mongolfier, Président du Conseil Général d'Eure et Loir. De ces intervenants je retiens que l'environnement concerne tous les citoyens et que si l'exploitant adhère, le salarié est concerné. Il faut cependant que les règles soient les mêmes pour tout le monde (autres pays européens) et que l'exploitation puisse y faire face financièrement. Sans argent il sera difficile d'avancer en ce sens. Il ne faut pas oublier qu'actuellement nos exploitations sont touchées par la crise économique. Pour les points plutôt positifs à retenir, s'engager dans la voie environnementale apporte du crédit par rapport à la société, et répond plus aux cahiers des charges des productions industrielles. L'agriculture intégrée est une des solutions à mettre en place pour répondre aux exigences liées à l'environnement.

Le dernier temps fort était le témoignage des Asavpa de Loire Atlantique, Manche, Nord Pas de Calais, Eure et Loir et Eure. Ces interventions avaient pour but de définir ou redéfinir son projet associatif pour créer et relancer une nouvelle dynamique pour l'Asavpa. Trois thèmes se sont vus développés :

- Quel déclin pour faire repartir une Asavpa en déclin ?
- Que faire lorsqu'une Asavpa fonctionne bien pour redéfinir son projet associatif ?
- Quelles sont les actions à privilégier par les Asavpa pour maintenir et recruter les nouveaux adhérents ?

Je souhaite à chacune de nos Asavpa des jours encore meilleurs avec des perspectives communes afin de se faire connaître et reconnaître. Et rendez-vous à tous aux RISA dans le Tarn début mars 2011 pour ces différents concours.

Sébastien Lanthony, Vice Président de l'Asavpa

## Le nouveau Conseil d'administration de la FN Asavpa

### Les candidats élus le 19 mars 2010 :

Didier Baudron, Eure et Loir – Pascal Bridoux, Pas de Calais, Alain Cazals, Aveyron – Olivier Chalaud, Gironde – François Chedanne, Maine et Loire – Yves Cholet, Savoie – Claude Coyac, Nièvre – Frédéric Ferrandez, Aude – Michel Giraud, Rhône – Christian Grégoire, Somme – Eric Jeanne, Calvados – Yves Lefevre, Oise – Franck Lion, Seine Maritime – Michel Marcoul, Tarn – Nicole Plais, Orne – Luc Tassus, Eure – Bernard Valade, Lot

### Les administrateurs représentant les régions :

Joseph Alexandre, Picardie – Dominique Boucherel, Pays de Loire – Corinne Roux, Rhône Alpes – Denise Valser, Midi Pyrénées – Didier Danger, Haute Normandie – René Serra, Provence – Eric Passtempes, Bretagne – Lucette Charlot, Marne – Willy Mousset – Centre

### Le nouveau bureau élu le 20 mars 2010 :

Président : Michel Marcoul (Tarn) – Secrétaire Général : Alain Cazals (Aveyron) – Vice président : Didier Baudron (Eure et Loir) – Trésorier : Yves Cholet (Savoie) – Membres : Lucette Charlot (Marne), René Serra (Provence), Frédéric Ferrandez (Aude) – Yves Lefevre (Oise)